Image not found or type unknown

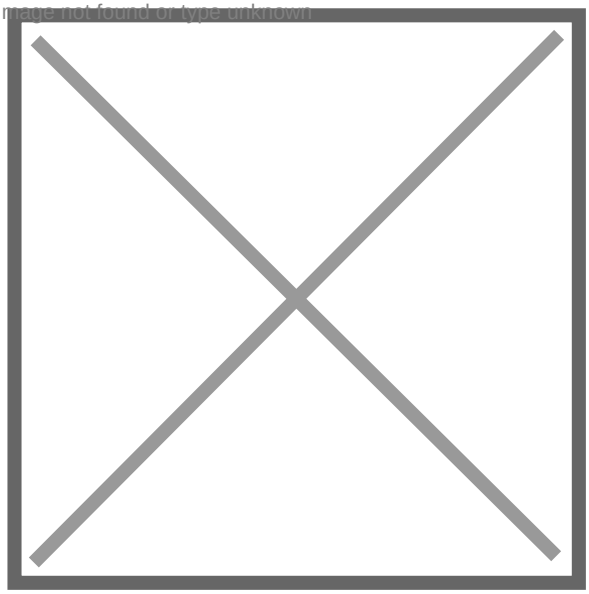

Récupérer logement loué à des plus de 70 ans

Par **armelle65**, le **01/04/2009** à **03:05**

je loue une maison à un couple de plus de 70 ans et à leur fils né en 1974 ils sont tous les trois sur le bail, leur revenu à tous les trois s'élève à un peu plus de 3000 euros net et en plus leur fille se porte caution. Le bail se termine en juillet 2010 et je leur ai donné congés pour récupérer ma maison pour y habiter.

Je sais que comme ce sont des personnes agées je dois les reloger dans une maison similiaire au même tarif et dans le même canton ou dans les 5km alentour.
Pouvez vous me dire combien de logements je suis tenue de leur proposer et quels sont mes recours s'ils refusent les logements alors qu'ils sont conformes à ce qu'ils demandent ? puis je aller en justice ?

je leur ai déjà trouvé des logements exactement conforme à ce qu'ils veulent au même tarif mais trouve toujours une bonne raison, ils disent que le logement est déjà pris alors qu'après vérification avec l'agence ce n'est pas vrai.

Par **Solaris**, le **03/04/2009** à **22:15**

Notifier leur les logemnts trouvés par lettre recommandé et faîtes faire des attestations auprès des agences.
Plusieurs logements proprosés seront nécessaires (3 ou 4 suffiront).
L'ensemble de ces pièces servira à prouver leur mauvaise foi devant un tribunal.

Par **armelle65**, le **03/04/2009** à **22:31**

Je vous remercie de votre réponse

Salutations
A. MAKSUD

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés